

**FICHE ACTION 01 : DEVELOPPER LES ACTIONS DE MEDIATION A L'EMPLOI**

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

⇒ **Contexte :**

Avec la forte reprise économique post-crise sanitaire, le Département de l'Isère connaît des difficultés de recrutement dans tous les secteurs, plus particulièrement dans les secteurs en tension (aide à domicile, hôtellerie/restauration, activité touristique...). Paradoxalement, le nombre d'allocataires du RSA reste important, et les publics les plus fragiles ne profitent pas de la situation économique favorable. Ces tensions du marché de l'emploi peuvent être alimentées par les représentations négatives des employeurs vis-à-vis des publics en insertion, et celles des publics en insertion sur les métiers en tension pourvoyeurs d'emploi.

Dans ce contexte, le Département de l'Isère souhaite, en qualité de chef de file des politiques d'action sociale et d'insertion, poursuivre et intensifier son intervention auprès des employeurs du territoire, en complément d'autres opérateurs ou collectivités, dans l'objectif de développer leurs capacités à accueillir et intégrer les publics les plus éloignés de l'emploi.

⇒ **Attendus de l'action :**

Le Département souhaite continuer à soutenir la prospection et l'accompagnement RH d'employeurs dans les secteurs offrant des opportunités d'emploi pour les publics allocataires du RSA, y compris dans les secteurs d'activité liés aux compétences du Département. Il souhaite ainsi pouvoir proposer une intermédiation, des espaces de rencontre et de dialogue pour faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi. Cette médiation à l'emploi, fondée sur l'identification des besoins de l'entreprise et la présentation de candidatures adaptées (compétences), favorisera une rencontre efficace et de confiance entre l'offre et la demande.

Ces actions d'intermédiation avec les employeurs des secteurs marchand ou non marchand pourront être proposées par tous types de porteurs : intercommunalités, associations... Elles permettront de créer ou de renforcer une dynamique territoriale de mobilisation des employeurs en faveur de l'inclusion.

Les porteurs de projet proposeront un plan d'actions axés sur certains secteurs d'activité (secteurs en tension, secteurs liés aux compétences du Département tels que l'autonomie, l'aide à la personne, le tourisme etc. et/ou liés aux besoins des territoires). Le plan d'actions proposé devra être en adéquation avec les besoins des publics cibles et fondé sur un diagnostic territorial. Ce dernier devra être partagé et coconstruit avec la direction territoriale du Département et les acteurs locaux.

Par ailleurs, les porteurs de projet veilleront à mobiliser les outils et dispositifs emploi (contrats aidés, IAE, clauses sociales, immersions...), et à s'articuler avec les autres actions mises en place (accompagnement des référents PER/PSSI, emploi d'abord, partenariat avec les chambres consulaires et fédérations etc.), en lien avec les TASK FORCE entreprises et la loi Plein Emploi. Ces actions s'intégreront dans l'offre de services des territoires pilotée dans le cadre des CLPE.

Enfin, les actions de médiation à l'emploi pourront être mobilisées afin de répondre aux objectifs de mise en activité hebdomadaire liés à la loi Plein Emploi.

## OBJECTIFS :

- Favoriser le rapprochement entre les publics ARSA (y compris les allocataires du RSA accompagnés par des travailleurs sociaux) et les employeurs des secteurs en tension des territoires et/ou liés aux compétences du Département ;
- Créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les publics ARSA et sécuriser la prise de poste ;
- Renforcer le partenariat sur le territoire entre les différents acteurs locaux afin de proposer une offre d'insertion adaptée aux besoins des publics allocataires du RSA

## INDICATEURS DE RÉSULTATS :

- Nombre de publics ARSA mobilisés sur des actions emploi (contrats classiques, d'insertion, formation) ;
- Situation des publics cibles à la sortie de l'action et à 6 mois ;
- Nombre d'entreprises mobilisées et secteurs d'activités ;
- Nombre et type d'actions conduites auprès des entreprises ;
- Nombre et type de partenaires mobilisés ;
- Nombre et type d'actions conduites auprès des partenaires.

## PARTENAIRES PRESENTIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (autres que le Département) :

Partenaires prescripteurs, employeurs du territoire, réseaux d'entreprises et fédérations, la DDETS, France Travail, GEIQ...

## MODALITÉS DE FINANCEMENT :

Financement aux ETP mobilisés pour la mise en œuvre et la réalisation de l'action :

- Une part fixe liée à l'ingénierie ;
- Une part variable liée à un objectif quantitatif de mobilisation des publics ARSA sur des actions emploi/formation.

## CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES :

- Cet appel à projet cible prioritairement les plans d'actions répondant aux besoins des territoires ;
- Il sera aussi attendu que les plans d'actions soient partagés avec les directions territoriales du Département de l'Isère.

## CONTACTS :

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38

**FICHE ACTION 02 : LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

⇒ **Contexte :**

Depuis 2016, le Département de l'Isère s'est engagé à favoriser le développement des clauses sociales et des marchés réservés sur le territoire départemental, en intégrant les dimensions sociales dans le cadre de ses marchés publics.

Afin de conforter cette évolution et d'essayer de diffuser cette pratique auprès de tous les maîtres d'ouvrage de l'Isère, le Département souhaite renforcer l'ingénierie liée à la promotion, et la mise en œuvre des considérations sociales (clause d'insertion et action qualitative), et ambitionne, dans le cadre du PDI-E 2026-2028, que le territoire isérois demeure exemplaire dans la mise en œuvre des clauses sociales. Pour ce faire, le Département s'engage à :

- Maintenir le développement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire, avec l'appui et le co-financement de postes de « facilitateurs » ;
- Favoriser l'accès à la commande publique des structures de l'IAE et du handicap, notamment avec le dispositif des marchés réservés, afin de consolider leur développement économique et par conséquent d'étoffer l'offre d'insertion dans les territoires ;
- Structurer le réseau des facilitateurs, harmoniser les pratiques afin de consolider la dynamique sur l'ensemble du territoire.

⇒ **Attendus de l'action :**

Les actions de promotion et le développement des clauses sociales soutenues devront comprendre différentes dimensions :

- La promotion des clauses et considérations sociales sur les territoires et auprès de tous les maîtres d'ouvrages ;
- L'apport de conseil et l'assistance dans l'intégration de ces dernières dans les marchés (dimensionnement des objectifs en matière d'insertion, suivi et bonne exécution des actions d'insertion) ;
- L'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales ;
- L'animation et le pilotage des partenaires inclusifs impliqués dans la mise en œuvre des clauses et considérations sociales ;
- L'évaluation du dispositif « clauses sociales » et l'impact sur le territoire.

Les porteurs de projet veilleront à décliner **de manière opérationnelle et à préciser la nature des actions qui seront mises en œuvre, en lien avec les attendus**. Ils veilleront, dans les propositions faites, à **détailler les actions permettant de promouvoir les clauses sociales**. Ceci afin de faciliter l'accès à la commande publique des structures de l'Insertion par l'Activité Économique.

Par ailleurs, les porteurs de projet veilleront à mobiliser **les dispositifs financés dans le cadre du PDI-E, et tout particulièrement les contrats aidés**.

Enfin, les porteurs de projet souhaitant s'engager dans ce partenariat avec le Département, devront s'impliquer activement dans l'instance départementale d'animation des facilitateurs de l'Isère animée par le Département.

#### OBJECTIFS :

- Favoriser l'accès des allocataires du RSA aux emplois générés par les clauses sociales ;
- Construire une démarche départementale autour du dispositif des clauses et considérations sociales ;
- Renforcer le partenariat avec les structures de l'Insertion par l'Activité Économique.

#### INDICATEURS DE RÉSULTATS :

- Nombre d'heures d'insertion (prévisionnel/réalisé) ;
- Nombre de participants impactés, dont les publics allocataires du RSA et les personnes en situation de handicap ;
- Typologie des recrutements réalisés dans le cadre des clauses sociales ;
- Typologie de dispositifs mobilisés ; nombre de marchés avec des clauses d'exécutions, nombre de marchés réservés à l'IAE et aux structures du handicap, nombre de considérations sociales ; nombre d'heures ; nombre de personnes ; nombre d'allocataires du RSA ;
- Nombres de SIAE mobilisés ;
- Détail et typologie des sorties dynamiques à l'emploi à 6 et 12 mois ;
- Nombre d'actions pour développer les prescriptions sur nos publics cibles ;
- Nombre d'actions pour rapprocher les SIAE de la commande publique.

#### PARTENAIRES PRESENTIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

Maitres d'ouvrages publics (les EPCI, les directions territoriales) et privés, le service IVE, la DDETS, France Travail, le réseau des missions locales, les SIAE, les GEIQ, les structures du handicap, les entreprises, etc.

#### MODALITÉS DE FINANCEMENT :

Financement aux ETP mobilisés pour la mise en œuvre et la réalisation de l'action :

- Une part fixe liée à l'ingénierie ;
- Une part variable liée à un objectif quantitatif de mobilisation des publics ARSA sur des actions emploi/formation.

#### CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES :

Cet appel à projet **cible prioritairement, les structures portant les missions de poste facilitateurs** et les plans d'actions répondant aux besoins des territoires.

Par ailleurs, il est attendu que le **plan d'actions** proposé dans le cadre de cet appel à projet **soit partagé par les directions territoriales du Département.**

#### CONTACTS :

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38

**FICHE ACTION 03 : REMOBILISER PAR L'EMPLOI LES ALLOCATAIRES EN SITUATION DE GRANDE PRECARITÉ, VIA LES SIAE**

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

⇒ **Contexte :**

Le Département de l'Isère accompagne le développement d'étapes « emploi » permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. C'est ainsi que le Département de l'Isère soutient l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) en allouant une aide aux postes et un appui pour renforcer l'accompagnement et l'encadrement dans ce dispositif des publics allocataires du RSA. L'accès à ces contrats demeure néanmoins difficile pour une partie des publics rencontrant de très grandes difficultés sociales et/ou en voie de marginalisation (santé, logement, garde d'enfant, mobilité...).

⇒ **Attendus de l'action :**

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre. Ces nouvelles étapes emploi avec l'appui des SIAE, comporte des modalités d'intégration progressives et plus adaptées aux besoins de ces publics. Le Département souhaite favoriser l'émergence de ce type de projet et l'essaimage de ces d'actions sur plusieurs territoires isérois.

Dans le cadre de cet appel à projet, le Département souhaite accompagner le développement de projets « Emploi » et plus particulièrement au sein des SIAE qui permettent :

- De mobiliser des publics en situation de grande exclusion, et éloignés du marché du travail, en leur proposant des étapes adaptées, et progressives ;
- D'accompagner les SIAE à adapter leurs modalités d'intégration et d'accueil des publics ;
- De mettre à disposition de nouveaux outils pour consolider les missions des équipes encadrantes, afin de faire face à l'évolution des problématiques des publics (FLE, santé, formation, etc.) ;
- De développer des nouvelles opportunités, plus adaptées et flexibles (contrats plus courts, parcours d'intégration plus longs, temps de travail adaptés, etc.) ;
- De développer de nouvelles activités répondant au besoin de progressivité d'intégration des publics ;
- De répondre aux objectifs de mise en activité hebdomadaire liés à la loi Plein Emploi.

**OBJECTIFS :**

- Mobiliser et accueillir des personnes cumulant un nombre important de difficultés, qui restent habituellement aux portes de l'Insertion par l'Activité Économique ;
- Proposer des modalités d'accompagnement adaptées aux problématiques des publics, en apportant des moyens complémentaires aux chantiers d'insertion ;
- Développer de nouvelles modalités d'intégration des publics au sein des SIAE, plus souples et flexibles.

**INDICATEURS DE RÉSULTATS :**

- Nombre de publics allocataires du RSA mobilisés ;
- Situation des publics à la sortie de l'action et à 6 mois.

**PARTENAIRES PRESENTIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (autres que le Département) :**

DDETS, TI38, SIAE, PLIE, MDE, EPCI, France Travail...

**MODALITÉS DE FINANCEMENT :**

Financement de places réservées aux publics allocataires du RSA rencontrant des difficultés sociales et professionnelles :

- Une part fixe liée à l'ingénierie ;
- Une part variable liée à un objectif quantitatif de mobilisation des publics allocataires du RSA.

**CONTACTS :**

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38

**FICHE ACTION 04 : APPUI FINANCIER ET D'INGENIERIE AUX ACTEURS DU PDI-E**

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

⇒ **Contexte :**

Le Département l'Isère s'appuie sur un réseau de partenaires pour déployer une offre d'insertion équitable et structurée sur l'ensemble du territoire départemental. Il souhaite soutenir ses partenaires, notamment dans le cadre du dispositif local d'accompagnement (DLA), mais aussi s'appuyer sur leurs capacités d'ingénierie et d'innovation sociale, et promouvoir les initiatives locales, afin de répondre aux enjeux liés du PDI-E.

⇒ **Attendus de l'action :**

Le Département souhaite soutenir les actions suivantes :

- Accompagner des structures d'utilité sociale contribuant à la politique d'insertion, en fonction des besoins exprimés, afin de consolider leur modèle économique, leurs modalités de gouvernance, définir une stratégie de développement... ;
- Accompagner l'ingénierie de projets innovants, sur le plan économique et financier : diagnostic, analyse de problématiques, structuration du projet, mobilisation de partenaires, mise en relation, ... ;
- Animer et coordonner les acteurs et l'offre d'insertion par l'Activité Économique en adéquation avec les orientations du Département de l'Isère et des partenaires institutionnels ;
- Développer des projets innovants et expérimentaux en faveur de l'emploi et de l'insertion, notamment sur les secteurs en tension et/ou compétences du Département ;
- Accompagner et mettre à disposition des acteurs du PDI-E des ressources favorisant la réalisation des objectifs de mise en activité hebdomadaire liés à la loi Plein Emploi.

**OBJECTIFS :**

- Consolider et développer une offre d'insertion équitable sur le territoire isérois ;
- Faciliter l'émergence de projets innovants et structurants répondant aux besoins territoriaux et des publics en parcours d'insertion ;
- Renforcer le maillage, la coordination des structures de l'emploi et de l'insertion, la connaissance et mobilisation d'outils sur des problématiques spécifiques, notamment l'accès aux savoirs de base.

**INDICATEURS DE RÉSULTATS :**

- Nombre de structures aidées et accompagnées, dispositifs financiers mobilisés ;
- Typologie et descriptif des actions d'animation et de coordination des réseaux d'acteurs de l'insertion ;
- Typologie des projets innovants développés et impact sur les publics.

**PARTENAIRES PRESSENTIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (autres que le Département) :**

Associations, collectivités locales, Réseau de l'ESS, structures de l'IAE, partenaires prescripteurs, employeurs du territoire, réseaux d'entreprises et fédérations, DDETS, France Travail, organismes de formation...

#### MODALITÉS DE FINANCEMENT :

Modalités adaptées au projet et aux objectifs proposés.

#### CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES :

- Implication dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire et de l'Insertion par l'Activité Économique ;
- Connaissance de l'ESS / IAE et de leurs modes de financement et de gouvernance ;
- Connaissance des politiques et des dispositifs d'insertion professionnelle ;
- Expertise financière ;
- Capacité à animer et coordonner des réseaux d'acteurs ;
- Synergie entre les outils et les politiques locales ;
- Compétence en ingénierie de projet et capacité à développer de nouveaux projets.

#### CONTACTS :

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38

**FICHE ACTION 05 : ACCOMPAGNER EN PARCOURS EMPLOI RENFORCÉ**

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

⇒ **Contexte :**

La loi du 1er décembre 2008 prévoit que chaque allocataire du RSA bénéficie d'un accompagnement social et professionnel destiné à faciliter son insertion durable dans l'emploi.

Le Département de l'Isère souhaite poursuivre la mise en œuvre d'un parcours d'accompagnement socio-professionnel, nommé « Parcours Emploi Renforcé » (PER). Il permet un accompagnement plus global, répondant aux besoins des allocataires du RSA sur les plans sociaux et professionnels.

Ce parcours correspond au parcours socio-professionnel défini par la loi pour le Plein Emploi qui vient par ailleurs introduire la notion d'accompagnement intensif.

⇒ **Attendus de l'action :**

Sur la période 2026-2028 le Département souhaite un accompagnement « Parcours Emploi Renforcé » (PER) proposant :

- Un diagnostic de la situation des allocataires du RSA permettant d'élaborer un plan d'action par étape ;
- Un mode d'accompagnement adapté à la situation de chaque allocataire en renforçant les phases de dynamique collective avec une attention particulière en démarrage d'accompagnement ;
- La co-construction d'un plan d'actions revisité périodiquement, en tenant compte des avancées, afin de structurer et de confirmer le projet professionnel pour un retour à l'emploi ;
- Un suivi soutenu et renforcé, préparant l'accès à la formation / à l'emploi, grâce à un travail sur le projet de la personne, sa viabilité et sa confrontation au monde du travail ;
- L'inclusion systématique de la dimension « entreprise » dans l'accompagnement, notamment au travers d'immersions, de visites d'entreprises, de participation à des journées de découverte des métiers, salons professionnels et job dating... ;
- La mobilisation de l'offre de service départementale et de droit commun, notamment pour les actions en lien avec l'emploi et l'entreprise ;
- La mise en œuvre d'un accompagnement intensif pour 10 % des ARSA suivis par la structure. Cet accompagnement intensif se traduira par la mobilisation et la mise en activité des allocataires du RSA conformément au cahier des charges. Il pourra être identifié sur des portefeuilles spécifiques ou répartis sur plusieurs référents ;
- L'accompagnement intensif se traduit par une augmentation du nombre d'entretiens mensuels avec le référent, une mise en activité hebdomadaire et une durée limitée de 6 mois renouvelable une fois ;
- L'utilisation des outils mis à disposition du Département dans le cadre de l'orientation, du diagnostic, du suivi et du reporting.

Le porteur de projet veillera à accompagner des allocataires du RSA dont l'autonomie et le projet professionnel ne permettent pas encore d'accéder à l'accompagnement de droit commun de France Travail, et qui ont besoin d'un accompagnement privilégié et sur mesure, permettant d'optimiser leurs chances de retrouver rapidement un emploi.

## OBJECTIFS :

L'accompagnement PER s'inscrira dans le référentiel du référent unique RSA. Il répondra également au cahier des charges du Parcours Emploi Renforcé (Annexe 1 qui pourra être révisée en cours de période), avec comme objectifs :

- Élaborer un diagnostic partagé permettant la contractualisation d'actions individuelles et collectives par étape dans le contrat d'engagement visant un retour à l'emploi du bénéficiaire ;
- En qualité de référent de parcours, identifier et prescrire les offres de services du Département et du droit commun aux moments clés du parcours (entrée de parcours, changement de situation, situation bloquée...) ;
- Mobiliser les mesures et prestations favorisant un retour à l'emploi des bénéficiaires (PMSMP, contrat aidés...) en lien avec les entreprises ;
- Mettre en œuvre, coordonner l'accompagnement intensif et assurer le suivi et le reporting de la mobilisation des bénéficiaires à travers l'outil mis en place au niveau départemental ;
- Sécuriser la reprise d'activité en poursuivant l'accompagnement de 3 à 6 mois après le démarrage du contrat de travail ou de la formation.

## INDICATEURS DE RÉSULTATS :

- Nombre d'allocataires accompagnés en parcours PER ;
- Nombre d'allocataires en accompagnement intensif ;
- Taux de contractualisation (contrat d'engagement) - Contractualisation de 100 % dès le premier entretien ;
- Nombre d'actions suivies par allocataire, en lien avec l'emploi (immersion, visites entreprises...) ;
- Nombre d'actions collectives réalisées ;
- Durée moyenne d'accompagnement ;
- Nombre de sorties emploi/formation (typologie des sorties) ;
- Nombre de réorientations.

## PARTENAIRES PRESENTIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (autres que le Département) :

- France Travail, Cap Emploi, CCAS, chambres consulaires, syndicats professionnels, Région, EPCI, organismes de formation, Agefiph, employeurs du territoire, réseaux d'entreprises, SIAE...

## MODALITÉS DE FINANCEMENT :

- Financement forfaitaire par ETP tenant compte du nombre d'allocataires du RSA suivi en file active (file active 70 allocataires du RSA avec rotation de 1.3) modulé en fonction des cofinancements possibles (FSE / EPCI) ;
- Le versement de la subvention prendra en compte le nombre d'allocataire du RSA en accompagnement PER et en parcours intensif ;
- Le financement comprendra les coûts directs et indirects liés aux charges de personnel (ex : frais de déplacement) ainsi que le nombre d'ARSA accompagnés ;
- Le solde de la subvention sera conditionné à l'atteinte des résultats.

## CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES :

- Réseau partenarial avéré dans l'environnement économique et social ;
- Connaissance fine des offres de formation et de services de droit commun mobilisable, dont l'IAE ;
- Maîtrise des processus d'accompagnement des publics en difficulté d'insertion ;
- Capacité de la structure à accompagner et à former les référents uniques (respect du cahier des charges, relations avec les services insertion du Département) .

## CONTACTS :

- Direction territoriale concernée

**Annexe appel à projets PDIE 2026-2028**

**FICHE ACTION 06 : ACCOMPAGNER DES ALLOCATAIRES DU RSA EN PARCOURS  
SANTÉ SOCIAL INSERTION (PSSI) PAR LES CCAS.**

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

⇒ **Contexte :**

La loi du 1er décembre 2008 permet à chaque allocataire du RSA de bénéficier d'un droit à l'accompagnement, notamment social. Le Département oriente l'allocataire vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale et professionnelle. Les CCAS ont une relation de proximité privilégiée avec les habitants de leur commune ; aussi le Département souhaite confier aux CCAS volontaires l'accompagnement des allocataires du RSA relevant du Parcours Santé Social Insertion (PSSI), n'ayant pas d'enfant à charge.

Cet accompagnement est réalisé par un travailleur social et s'inscrit dans le référentiel départemental de l'accompagnement RSA, intitulé « les rôles et missions du référent unique » (annexe).

⇒ **Attendus de l'action :**

Le Département souhaite un accompagnement comportant les dimensions suivantes :

- Un accompagnement individualisé et évolutif, traitant des difficultés sociales rencontrées par l'allocataire, tout en s'appuyant sur ses ressources et potentiels, dans l'objectif de sortie du RSA par l'emploi ;
- De ce fait, l'inclusion systématique de la dimension emploi dans l'accompagnement ;
- L'adaptation de l'accompagnement à la situation de chaque allocataire, en élaborant un diagnostic partagé de la situation (valorisation des potentialités, projet personnalisé) et un plan d'actions adapté en fonction du bilan des actions réalisées ;
- La valorisation de la démarche de réciprocité (engagement citoyen) ;
- La prescription vers des actions d'insertion notamment celles en lien avec l'emploi et l'entreprise ;
- Un accompagnement contractualisé sans rupture de contrat d'engagement, maillé, articulé pour permettre le maintien de la dynamique ;
- Le suivi des allocataires accompagnés, en étroite collaboration avec les services insertion et action sociale des directions territoriales du Département, afin de contribuer au contrôle de l'effectivité de l'accompagnement,
- La participation aux instances de gestion des parcours (équipes pluridisciplinaires, Itinéraire RSA...) ;
- L'utilisation des outils mis en place par le Département, y compris informatiques (NéoRSA). Ces outils évolueront conformément aux dispositions législatives et réglementaires, notamment liées à la loi pour le Plein Emploi (questionnaire d'orientation, diagnostic partagé, contrat d'engagements...).

**OBJECTIFS :**

- Inscrire l'accompagnement dans le périmètre des droits et devoirs des allocataires par le biais d'un diagnostic partagé et d'un contrat d'engagement ;
- Coordonner, dans le cadre d'un accompagnement global, les différentes actions et soutiens proposés aux allocataires, pour en assurer la cohérence, en actionnant les différents leviers d'insertion mis en place par le Département (PDI-E) et l'offre de service de droit commun ;
- Développer l'autonomie et la responsabilité de la personne, vers une sortie du dispositif RSA par l'emploi.

Les RDV individuels pourront être mobilisés afin de répondre aux objectifs de mise en activité hebdomadaire liés à la loi Plein Emploi.

#### INDICATEURS DE RÉSULTATS :

- Nombre d'allocataires accompagnés ;
- Nombre de sorties emploi/formation/réorientation ;
- Taux de contractualisation.

#### PUBLICS CIBLES :

Allocataires du RSA célibataires ou en couple, sans enfants et orientés par le Département sur un parcours santé social insertion (PSSI).

#### MODALITÉS DE FINANCEMENT :

Financement forfaitaire pour l'accompagnement d'une personne sur une année pleine sans rupture de Contrat d'Engagement (CE).

#### CRITÈRES DE SÉLECTION PARTICULIERS :

- Nombre d'allocataires concernés ;
- Capacité de la structure à accompagner et à former les référents uniques (respect du cahier des charges, relais avec les services insertion et action sociale du Département).

#### CONTACTS :

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38

**FICHE ACTION 07 : MOBILISATION RAPIDE ET INTENSIVE DES ALLOCATAIRES DU RSA**

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

⇒ **Contexte**

Certains allocataires du RSA, pouvant cumuler plusieurs problématiques sociales de manière récurrente (endettement, logement, mobilité, isolement, santé...), se sont éloignés durablement du marché du travail et parfois aussi de leur environnement social, malgré l'intervention de plusieurs référents sociaux et/ou professionnels de l'accompagnement. Pour autant, ils disposent tous de compétences et de ressources issues de leur parcours, pouvant être valorisées et transposées dans le cadre de leur insertion professionnelle.

Lutter contre l'exclusion et la pauvreté en facilitant le retour à l'activité, aider à l'insertion sociale et professionnelle, constituent les objectifs fixés par la politique départementale d'insertion. À cette fin, le Département souhaite poursuivre et dynamiser l'accompagnement de ces publics vers l'insertion durable, grâce à des actions intensives, centrées sur une préparation soutenue et renforcée des publics, dynamisant leur parcours d'insertion vers et dans l'emploi.

⇒ **Attendus de l'action**

Ces actions de mobilisation ont pour objectif d'enclencher rapidement une dynamique de parcours d'insertion vers l'emploi, en abordant des thématiques diverses et complémentaires - et notamment organisation familiale (gestion du temps, sport, mobilité, santé et hygiène de vie, parentalité, actions citoyennes, bénévolat, etc.) – dans un objectif d'insertion professionnelle durable.

Le Département souhaite mobiliser les allocataires du RSA, en particulier des personnes les plus éloignées du marché du travail, par des actions courtes et intensives, avec une cible de mise en activité 15 heures / semaine

Ces actions de mobilisation seront organisées en format collectif, permettant de créer une dynamique de groupe. Elles pourront prévoir également des temps individuels de bilan ou de construction de projet.

Les actions pourront se dérouler de manière progressive, en démarrant par des modules de reprise de confiance, de gestion du stress et des émotions, de reprise de rythme. L'identification des compétences permettra ensuite de projeter un accès à l'emploi, grâce à des ateliers pratiques, visites d'entreprises, de structures d'insertion, simulations d'entretiens, avec des intervenants extérieurs (entreprises, acteurs de l'emploi et de l'insertion...).

Ces actions répondront aux besoins de chaque allocataire, en individualisant les accompagnements autant que possible.

Les actions de mobilisation doivent aboutir sur des suites de parcours concrètes, construites en lien avec le référent unique de l'allocataire, et notamment des périodes d'immersion professionnelle, des contrats aidés, des formations, d'autres actions du PDI-E ou de l'offre de service de France travail.

Les dispositifs et actions spécifiques au handicap pourront également être mobilisés si nécessaire (offre de service de Cap emploi, dispositifs AGEFIPH, accès aux entreprises adaptées ou ESAT...).

Il sera attendu des porteurs d'actions de communiquer largement en amont des sessions, en direction des prescripteurs et des publics potentiels, par tout moyen pertinent (participation à des réunions d'équipe, visites, « aller-vers » les publics...).

La mobilisation des allocataires pourra également prendre la forme d'organisation de transports collectifs pour se rendre sur le lieu de l'action, si des problématiques de mobilité sont repérées.

## OBJECTIFS

- Remobiliser les publics les plus éloignés du marché du travail et dynamiser leur parcours d'insertion
- Développer l'estime de soi, les aptitudes relationnelles, la confiance et l'autonomie
- Traiter les questions périphériques (santé, mobilité, organisation familiale, etc.) dans la perspective d'un retour à l'emploi
- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur, la citoyenneté et la connaissance de l'environnement socio-économique local
- Faciliter le retour à l'emploi durable des allocataires du RSA en favorisant leur rapprochement avec les employeurs isérois
- Mobiliser l'ensemble des offres de services partenariales associées, dont l'offre de formation, ainsi que les mesures emploi de droit commun (Région, France Travail, Agefiph...)
- Sécuriser les suites de parcours

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Nombre de sessions
- Nombre d'allocataires du RSA ayant participé aux actions
- Nombre et typologie d'interventions pendant la session (visites d'entreprises, modules thématiques, ...)
- Suites de parcours à l'issue de l'action (types de sorties et taux de sorties)
- Satisfaction des usagers

## PUBLICS CIBLES

Allocataires du RSA isérois ayant besoin de dynamiser leur parcours d'insertion vers l'emploi – et prioritairement les allocataires accompagnés en Parcours social santé Insertion (PSSI)

Nouveaux allocataires du RSA (démarrage de parcours) ou allocataires déjà présents dans le dispositif (« parcours bloqués »)

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le Département finance :

- L'intervention des professionnels
- Les sorties et visites
- Le petit matériel destiné aux ateliers

Le financement de l'action comprendra

- Une part de 50% liée aux charges fixes et coûts d'ingénierie,
- Une part de 50% liée à l'atteinte des objectifs conventionnés

Le coût maximal est de 500 € par jour. Ce forfait comprend l'encadrement, la coordination, les frais divers (transport, locaux, petits matériels...)

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Cohérence et articulation de l'action dans l'accompagnement et le projet des participants, pertinence de l'action proposée dans un objectif de remobilisation
- Implantation territoriale : connaissance et liens avec les acteurs économiques locaux et partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Maîtrise des processus d'accompagnement et de suivi des personnes en difficulté d'insertion
- Capacité du porteur à évaluer l'impact de son action
- Priorité aux territoires non dotés de telles actions.

Il sera aussi attendu que les porteurs soient en **contact étroit avec les directions territoriales** du Département de l'Isère **et les référents uniques d'accompagnement**

## CONTACTS :

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38

---

**Annexe appel à projets PDIE 2026-2028**

---

**FICHE ACTION 08 : ACCOMPAGNER LES ALLOCATAIRES DU RSA A LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE**

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

⇒ **Contexte :**

Les allocataires du RSA sont plus vulnérables aux problèmes de mobilité susceptibles d'entraver leur accès à l'emploi, à une formation, à une action citoyenne ou à la réalisation des démarches de leur projet d'insertion. Ils peuvent faire face à plusieurs types de difficultés : difficultés de financement (permis de conduire et titres de transport), notamment dans les territoires mal desservis en transports en commun, difficulté à mener un projet durable (apprentissage théorique et pratique du code et du permis, gestion de budget pour investir dans l'achat d'un véhicule, gestion des priorités...), projection dans des démarches impliquant la mobilité...

Le Département soutient les démarches des allocataires du RSA, dans le cadre de leur contrat d'engagement, par l'octroi d'aides individuelles destinées à couvrir une partie de leurs dépenses de mobilité liées à leur projet d'insertion socio-professionnelle.

Le Département, dans le cadre de cet appel à projets, souhaite par ailleurs leur mettre à disposition, sur l'ensemble du territoire isérois, des actions d'accompagnement à la mobilité géographique.

⇒ **Attendus de l'action :**

L'accompagnement à la mobilité des allocataires doit s'inscrire au sein d'un projet de retour à l'emploi, et/ou dans une dynamique participative et citoyenne, afin d'aider l'allocataire à pouvoir réaliser ses démarches d'insertion professionnelle, en étant autonome dans ses déplacements.

Le Département attend des propositions concrètes, simples et fiables pour répondre aux problématiques de mobilité, et est ouvert à des projets innovants intégrant les composantes périphériques de la mobilité.

Le Département de l'Isère met en place une organisation pour assurer le suivi et le pilotage des actions. Celle-ci s'organise à deux niveaux :

- Une animation territoriale assurée par les services action sociale et insertion des directions territoriales du Département avec comme missions la planification, la coordination, l'animation et le déploiement de l'ensemble des actions du PDI-E en lien avec les porteurs ;
- Une animation départementale assurée par le service insertion vers l'emploi de la direction des solidarités.

**Les actions directement liées à l'offre de transports** et notamment locations (voitures, deux-roues, vélos), navettes, transports à la demande et garages solidaires **ne sont plus éligibles au PDI-E**. L'organisation de l'offre de transports, et plus largement de mobilité relève en effet de la compétence des différentes autorités organisatrices de mobilité (AOM).

Les actions de mobilité pourront être mobilisées afin de répondre aux objectifs de mise en activité liés à la loi Plein Emploi.

## OBJECTIFS :

Le Département souhaite développer et financer les actions visant à :

- Accompagner les allocataires du RSA à **mieux identifier leurs besoins de mobilité** dans le cadre de leur projet d'insertion professionnelle (diagnostic mobilité) et à **faire appel à l'offre de mobilité existante** (notamment en matière de « mobilité douce ») ;
- **Sensibiliser et former les référents RSA** à l'accompagnement à la mobilité (diagnostic mobilité personnalisé, connaissance de l'offre de droit commun, des tarifications solidaires...);
- **Préparer le permis de conduire** dans le cadre d'une **auto-école sociale**, après validation du projet de l'allocataire.

## INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Données quantitatives et qualitatives semestrielles :

- Prescriptions abouties ;
- Typologies des publics bénéficiaires ;
- Couverture territoriale ;
- Suites de parcours à l'issue de l'action.

## PARTENAIRES PRESENTIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (autres que le Département) :

Réseaux prescripteurs, EPCI, Région, auto-écoles privées, ...

#### **PUBLICS CIBLES PARTICULIERS :**

- Allocataires du RSA ayant contractualisé des démarches d'insertion dans le cadre d'un Contrat d'Engagement, sur prescription ;
- Les actions pourront concerner des publics non allocataires du RSA, sur d'autres financements ;
- Les référents pour les actions qui leurs sont dédiées.

#### **MODALITÉS DE FINANCEMENT :**

- Les modalités de financement seront adaptées aux caractéristiques du projet : durée de l'action, accompagnement collectif ou individuel, nombre d'allocataires accompagnés, etc. ;
- Nécessité d'une comptabilité analytique permettant au porteur de maîtriser les postes financiers et de sécuriser l'action ;
- Dans le cadre de cette fiche action, les cofinancements sont encouragés.

#### **CRITÈRES DE SÉLECTION PARTICULIERS :**

- Expertise pédagogique (enseignement et outils) ;
- Potentiel d'accueil ;
- Les réponses peuvent émaner d'une structure seule ou d'un groupement. Cet appel à projet peut concerner les actions et initiatives portées par des réseaux d'acteurs ;
- Le porteur devra être précis quant à la description des actions proposées (durée, organisation, partenaires engagés dans la démarche, nombre d'allocataires du RSA prévisionnel...).

#### **CONTACTS :**

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38